

# Professionnels de santé



L'Observatoire national de la politique de la ville vient de publier un rapport qui décrit la situation économique, sociale et environnementale dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour l'année 2015 où il est question notamment de l'offre de soins de santé.

La France compte 1 296 quartiers prioritaires, tels que définis en 2014. Ils succèdent aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), et représentent près de 4,8 millions d'habitants. Cette population se caractérise par sa jeunesse, son manque de diplômes, un grand nombre de familles monoparentales, des emplois souvent précaires et une présence forte d'étrangers. C'est en Seine-Saint-Denis que se trouve la part de population en quartiers prioritaires la plus élevée (39 %).

Dans le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville, on apprend que l'offre de soins dans les quartiers prioritaires est plus faible que dans le reste de leurs agglomérations, quel que soit le type d'offres : médecins libéraux, établissements de santé, offre médico-sociale... La densité des médecins généralistes y est ainsi 1,5 fois inférieure au reste du territoire, et celle des spécialistes en moyenne 3,4 fois inférieure. Par exemple, le nombre de chirurgiens-dentistes est 2,5 fois moins élevé dans les quartiers prioritaires, tandis que les infirmiers le sont 1,4 fois.

Toutefois, 78 % de ces résidents ont un médecin omnipraticien

au sein de leur quartier et 20 % dans un rayon de 500 mètres.

Pour consulter le rapport : [www.onpv.fr/zoom/rapport2015](http://www.onpv.fr/zoom/rapport2015)

© 2016 Les Echos Publishing